

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Subvention à l'association RADEC (Regroupement d'Acteurs pour le Développement Economique Châtelleraudais) pour l'animation de la pépinière d'entreprises.

Mesdames, Messieurs,

La CAPC a contracté le 21 novembre 2011 avec l'association RADEC (Regroupement d'acteurs pour le Développement Economique Châtelleraudais) une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens dans le cadre de sa mission sur 3 ans d'animation et d'accompagnement des entreprises hébergées au sein de la pépinière d'entreprises René Monory, confiée le 18 avril 2011.

Dans cette convention, la subvention au titre de l'année 2012 s'élève à 7500 €. Compte tenu de la croissance d'activité du fait du remplissage rapide de la pépinière et en prévision des deux ateliers supplémentaires en septembre 2012, l'association sollicite une réévaluation de cette dernière à hauteur de 2000 € supplémentaires pour pallier l'augmentation de charge de gestion administrative. Elle demande également de pouvoir bénéficier d'une mise à disposition d'un agent territorial à temps non complet, 10 heures par mois, pour faciliter son fonctionnement, en étroite collaboration avec la collectivité.

Les actions engagées en fin d'année 2011 se poursuivent (concours à la création CREA'VIENNE 2012, parrainage des entreprises) et d'autres sont prévues tout au long de l'année (petits-déjeuners thématiques, grand rassemblement économique local, manifestations de type salon ou conférence).

De ce fait, l'association sollicite, auprès de la CAPC, une subvention de 9500 € pour l'année 2012.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I.1.3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif aux actions de développement économique,

VU la délibération n°2 du conseil de communauté du 1^{er} février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°4 du conseil communautaire du 18 avril 2011, retenant le plan d'actions sur 3 ans de l'association RADEC pour l'animation et l'accompagnement des entreprises hébergées au sein de la pépinière,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

Du 2 mai 2012

n°5

Page 2/2

VU la délibération n°1 du bureau communautaire du 24 octobre 2011, autorisant le Président, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

CONSIDERANT la demande de l'association RADEC du 27 mars 2012 à la CAPC,

CONSIDERANT l'intérêt pour la CAPC de s'inscrire dans une dynamique collective pour accompagner la création et le développement des jeunes entreprises en constituant un véritable réseau d'acteurs économiques,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'association RADEC une subvention pour 2012 de 9500 €,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Cette dépense sera imputée au budget annexe sur le compte budgétaire 90.11/6574/4300.

Mme Anne-Florence BOURAT et M. Alain GUIMARD n'ont pas pris part à la délibération (en application de l'article L 2131-11 du CGCT)

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 07/05/12, n° 3481
Publié au siège de la CAPC, le 09/05/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM